académie Bordeaux
direction des services départementaux de l'éducation nationale Gironde

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Procès verbal conseil d'école

Ecole publique Jean de La Fontaine
33410 CADILLAC

DATE : 09 11 2026

Horaire : 18h00 20h00

Inspection
Education Nationale
SUD ENTRE DEUX MERS

Téléphone :
05 57 57 35 38

Mél :
ce.0333384z@ac-bordeaux.fr

43 Rue Cazeaux-Cazalet
33410 CADILLAC

Nom	Fonction	Présent (e)	Excusé (e)
Mme DUPRAT	Inspectrice de l'Education Nationale		X
Mme LAULAN	Maire	X	
Mme. NOUEL	Adjointe aux affaires scolaires	X	
Mme SOLIGON	Service des écoles, restauration scolaire	X	
Mme VIMENEY	Mairie de Omet	X	
Mme NUNES	Mairie de Donzac	X	
Mme FORET	Mairie de Gabarnac		X
Mme DUPART	Mairie de Monprimblanc		X
Mme GUIBERT-LAHONTA	Mairie de Laroque	X	
M.IENCO	Représentant parents d'élèves	X	
M.GASSIOT	Représentant parents d'élèves	X	
Mme SILVA	Représentant parents d'élèves	X	
Mme BARRIERE	Représentant parents d'élèves	X	
Mme EL AMRANI	Représentant parents d'élèves	X	
M.LAVIELLE	Représentant parents d'élèves	X	
Mme MAQUINGHEN	Représentant parents d'élèves	X	
Mme HINCKER	Représentant parents d'élèves	X	
Mme DE FILIPPO	Représentant parents d'élèves	X	
Mme BERNARDET CHARRIERE (sup)	Représentant parents d'élèves		X
Mme EL GHAMMARTI (sup)	Représentant parents d'élèves	X	
Mme BOUHET (sup)	Représentant parents d'élèves		X
Mme DURDOS	Enseignante		X
Mme RONDA	Enseignante	X	
Mme LINARES	Enseignant	X	
Mme LHERBIER	Enseignante	X	
M.DURRIEU	Enseignante		X
Mme DENOUAL-MAHIEUX	Enseignante	X	
Mme BROUILLAUD	Enseignante	X	
Mme GONZALEZ	Enseignante	X	
M.WHITEAD	Enseignante	X	
Mme FRIGERIO	Enseignante		X
Mme CARLES	Enseignante		X
Mme RICHER	Maîtresse spécialisée RASED	X	
Mme BIGNONNEAU	Maîtresse spécialisée RASED		X
Mme BRUGEROLLE	Psychologue scolaire RASED		X
Mme BOULIN	AESH		X
Mme GROTTI	AESH		X
Mme BONIN	AESH		X
Mme MAGNI	AESH		X
Mme DUCATILLON	AESH		X
Mme MOSSION	Directrice	X	

1. Fonctionnement de l'école

a) Règlement du conseil d'école et règlement intérieur.

- **Règlement du conseil d'école** :

Les parents doivent faire parvenir les questions abordées au conseil d'école au plus tard 15 jours avant sa date. Le principe est d'apporter des réponses au conseil d'école. La formulation et le vocabulaire utilisés doivent être conformes aux règles du vivre ensemble.
Rappel : les parents suppléants ne votent que s'il y a des absents.

Lecture du règlement du conseil d'école :
Vote POUR à l'unanimité

- **Règlement intérieur**

La scolarisation des enfants est obligatoire à partir de 3 ans, la fréquentation scolaire régulière est obligatoire, et les absences doivent être justifiées par téléphone, mail ou mot écrit dans le cahier de liaison.
L'instruction est obligatoire : il existe la possibilité de faire l'école à la maison si le dossier est déposé à la DSDEN. Sous 15 jours, s'il n'y a pas d'avis contradictoire, c'est accepté.
Il existe un croisement entre les infos de la mairie et celles de l'école pour savoir si tout le monde est scolarisé.
La relation parents / enseignants est essentielle au progrès et à la sérénité des élèves. Le dialogue doit être privilégié.

Lecture du règlement intérieur
Vote : ajourné

b) Charte de la laïcité et charte de la diversité

- **Charte de la laïcité**

La charte de la laïcité rappelle l'égalité entre filles et garçons, et l'aspect personnel et non ostentatoire des croyances de chacun.
Lecture de la charte

Il est possible de signaler par internet un manquement à cette charte grâce au lien http://eduscol.education.fr/cid129894/le-formulaire-atteinte-a-la-laicite.html

- **Charte de la diversité**

La diversité se définit comme un ensemble de personnes qui diffèrent les unes des autres et qui constituent la communauté nationale. Au regard de cela, l'inclusion intègre l'acceptation et la prise en compte de tous dans leur singularité.

c) Protocole harcèlement et EVAR

- pHARe : Vous pouvez trouver sur le site du gouvernement le protocole national qui est commun à tous les établissements du 1er degré. Il en existe également un au niveau de la circonscription qui est un outil nous aidant à prendre en compte les situations signalées comme étant potentiellement des situations de harcèlement. Nous disposons de différents outils, du nom des interlocuteurs que nous pouvons contacter en cas de questions et comment procéder pour analyser une situation pouvant être potentiellement harcelante.

- EVAR : Education à la Vie Affective et Relationnelle : 3 séances obligatoires doivent être menées au cours de l'année scolaire. Mme RICHER, enseignante spécialisée ADR (Aide à Dominante relationnelle) interviendra en classe conjointement avec les enseignants sur un thème commun choisi en équipe.

d) Présentation du personnel enseignant, RASED, ATSEM, Aesh

L'école de Cadillac fait partie de la circonscription Sud Entre Deux Mers dont l'inspectrice est Mme DUPRAT.

Enseignants	niveaux	Effectifs + inclusions	ATSEM	AESH
Nadège MOSSION	Directrice Enseignante PS-MS (jeudi-vendredi)			
Marion RONDA	PS – MS (lundi/mardi) CP-CE2 (jeudi)	20	Agnès DUBREUILH	
Marie DURDOS	PS – MS.-.GS	23	Julie SOLIGON	
Catherine LINARES	GS-CP	23 dont 1 ULIS	Alexa BONET	
Mme GONZALEZ	CP-CE2 (lundi /mardi /vendredi)	21 dont 3 ULIS		
Carole LHERBIER	CE1	22 dont 3 ULIS		
Nicolas DURRIEU	CE2-CM2	21 dont 1 ULIS		
Marine BROUILLAUD	CM1 CM2	21 dont 2 ULIS		
Nicolas WHITEAD	CM1-CM2	20 dont 2 ULIS		
Clémence DENOUAL-MAHIEUX	ULIS ECOLE	12		AESH Co Marie – Ange BOULIN
Lise FRIGERIO	Brigade			
Margaux CARLES	Brigade			
Marine RICHER	enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante relationnelle (RASED)			
Céline BIGNONNEAU	enseignante spécialisée chargée de l'aide à			

	dominante pédagogique (RASED)		
Anne BRUGEROLLE	Psychologue scolaire (RASED)		

Il y a 5 AESH sur l'école actuellement.

e) Effectifs et répartition

Actuellement, l'école compte 171 élèves, répartis en 8 classes + le dispositif ULIS. 21.375 élèves en moyenne par classe.
La répartition des élèves dans les classes est définie en conseil des maîtres, en fin de l'année scolaire précédente. Elle est revue quelques jours avant la rentrée en fonction des départs et arrivées survenus pendant l'été. Elle ne peut donc pas être communiquée avant la rentrée. Elle fait l'objet d'une concertation collective, qui prend en compte de nombreux paramètres et en particulier les projets pédagogiques des enseignants, le profil des élèves (présence d'une AESH ou non pour ne pas multiplier les adultes dans la classe).

f) Sécurité à l'école (exercices incendie et PPMS)

Les exercices obligatoires sont intégrés au parcours citoyen des élèves. La police municipale est toujours associée aux différents exercices.

- Exercice Incendie mardi 22 septembre à 9h00 => les enseignants avaient été prévenus. Evacuation rapide et dans le calme.
- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) aux risques majeurs (ex : tempête, risques toxiques…) exercice à programmer avant les vacances de février
- PPMS intrusion réalisé le 06 octobre avec scénario se cacher. Cet événement est présenté en classe en amont pour limiter les effets anxiogènes. Il prépare les élèves à acquérir certains réflexes. 2 consignes principales sont données : fuir de l'école ou se confiner/cacher. Le scénario utilisé cette année a été se cacher.

Ce qui est important c'est que les enfants puissent réagir correctement au scénario proposé. Ils doivent distinguer les différentes alarmes.

Nous sommes en Plan Vigipirate « urgence attentat » donc les attroupements devant l'école sont interdits, les sacs peuvent être contrôlés à l'entrée et l'accès peut être refusé.

La police municipale est présente certains jours devant l'école ou à la demande de la directrice.

g) Budget mairie

Fournitures scolaires	39€/élève
Sorties (transports/bus essentiellement)	3000 €
Papier	1000 €
Livres bibliothèque	300 €
RASED	1000 €

La mairie finance le « savoir nager » (entrée au spadium et transport) mais aussi les projets de la communauté de commune.

h) Coopérative scolaire

Nous commençons l'année avec un compte à 3741 euros une fois les sorties passées. Nous ferons les appels à cotisation en janvier.
Sur la période novembre-décembre, il y a eu la boom d'Halloween, les sapins, les chocolats… et nous venons de faire les photos de classe. Nous ne souhaitions pas mettre les parents en difficulté financière.

2. Communication

a) Parents /Enseignants

Le cahier de liaison est le même pour tous les élèves de l'école. Privilégier le cahier de liaison pour la communication et la prise de rendez-vous. Les enseignants le consultent tous les jours. Une réunion pour présenter le fonctionnement de classe est proposée chaque année, rapidement après la rentrée. D'autres entrevues pourront être programmées au cours de l'année pour faire le point sur l'évolution de votre enfant
=> en maternelle, avec les parents de PS en particulier
=> en élémentaire, pour rendre le LSU (Livret Scolaire Unique) ou les évaluations nationales du CP au CM2.

b) Parents /Direction

La directrice est déchargée de ses fonctions d'enseignante 2 jours par semaine : le lundi et le mardi. Pas de secrétaire => laisser un message sur le répondeur de l'école au 05-56-62-65-54 ou par mail e.cadillac@ac-bordeaux.fr.
Il faut signaler les absences systématiquement (obligation de scolarité).

c) Parents / Mairie

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le personnel de mairie du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 15h à 17h et le samedi de 9h à 12h. Téléphone : 05-57-98-02-10 ou par mail au secretariat@cadillacsurgaronne.fr
Mme SOLIGON s'occupe plus particulièrement du temps dévolu à la pause méridienne (donc à la restauration scolaire) et dorénavant de la garderie. Elle peut être jointe au 06-21-83-45-91 ou par mail à drh@cadillacsurgaronne.fr.
Il est important de prévenir la mairie lorsque l'enfant ne mange pas exceptionnellement à la cantine mais aussi pour la gestion de la garderie.

3. Projets et vie de l'école

a) Axes généraux du projet d'école

	Objectifs à développer
Langage écrit (en lien avec le collège)	Améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la langue écrite Travailler sur la méthodologie narrative (savoir résumer, ordonner de façon chronologique, la narration…) Enrichir et catégoriser le bagage lexical
Parcours du citoyen	Apprendre à s'ouvrir aux autres et à se décentrer Apprendre à s'autoréguler au cours d'un conflit Se construire dans une démarche citoyenne, comme individu responsable et éco-responsable.
La mutualisation des outils et des procédures en mathématiques	Manipuler pour construire le nombre en tant que quantité Apprendre à le décomposer afin d'avoir de solides acquis pour accéder à l'abstraction de ce nombre Permettre une meilleure compréhension des problèmes.

b) Présentation de la continuité pédagogique et des manuels en lien avec projet d'école ou non

- Beneylu School : plateforme numérique que nous utilisons sur 2 classes (PS MS et PS MS GS). C'est un espace numérisé en ligne, réservé aux enseignants et aux parents qui permet de communiquer facilement et de partager la vie de classe (photos, informations, chansons…) L'abonnement, précédemment gratuit, est devenu payant et c'est désormais la mairie qui prend en charge les frais. Nous l'en remercions.
- Manuel lecture en CP : Pilotis, édition de 2019 pour l'instant / méthode très ritualisée, on fonctionne toujours de la même manière
- Anglais Plateforme en ligne Pony tail, payée par la mairie. Cela permet un accès à de nombreuses ressources autour d'un thème (vidéos, podcasts, poèmes…) Pour les cycle 3
- MHM Méthode Heuristiques de Mathématiques et MHF Méthode heuristique en Français : ce sont des méthodes qui permettent de ritualiser les apprentissages (rituel, calcul mental, RDP, apprentissages… pour les mathématiques). Dans la nouvelle version, chaque jour de la semaine est consacré à un apprentissage dans un domaine particulier. Méthode basée sur la manipulation et le jeu également. Il y a des petits fichiers, en fonction des thématiques. Le français suit la même logique.

c) Projets de classe en lien avec le projet d'école

- Piscine Les CM1 et les CM2 vont au Spadium de Langon tous les lundis matin, entre 10h et 12h.Sur place, ils profitent d'une séance de 35 minutes. Les élèves ont été évalués en début de cycle par le maitre-nageur puis répartis en 5 niveaux (entre 6 et 10 élèves). Des parents accompagnateurs IEB, qui ont fait une journée de formation, sont présents. Le cycle se termine le 7 décembre, après 10 séances. Pour la plupart des CM2 l'attestation du savoir nager en sécurité sera délivrée. Cette année ce sont les CM1-CM2 qui ont bénéficié du dispositif et non les CP-CM2 en raison des effectifs (cela aurait mobilisé 2 bus). L'année prochaine ce seront les CP-CE1 qui partiront.
- La chorale concerne les classes de la Petite Section au CP (75 élèves). Cela a lieu le lundi de 16h à 16h30. Un répertoire de chansons, des exercices de percussions corporelles, de jeux de rythme et de voix sont proposés.
- Décloisonnements Les élèves de CM2 de Monsieur Durrieu vont tous les jours en début d'après-midi chez Mme Brouillaud et Monsieur Whitead (histoire, géographie et sciences). Tous les CE2 se retrouvent chez Monsieur Durrieu (QLM + littérature). Tous les CP se retrouvent chez Mme Gonzalez/Ronda (QLM + lecture compréhension) et les GS se retrouvent chez madame Linares.
- Cross du collège Les élèves de CM2 se sont rendus au collège et ils ont couru avec les 6e . Il y avait 1100m. Les élèves sont contents de retrouver leurs anciens camarades passés au collège. Cela permet également d'avoir une 1ère approche du lieu.
- Grande lessive. C'est une installation artistique éphémère qui se base sur un thème commun. Les œuvres sont suspendues à des fils pour être montrées aux parents, le jour du café des parents. Le thème était Photo (et) Graphie. Les parents peuvent exposer également à ce moment-là.

- Elections CMJ Les élèves du CE2 au CM2 ont participé à des élections. Les élèves étaient libres de candidater à ces élections, avec un programme à rédiger. Ils ont été accueillis à la mairie par Mme Nouel. Il y avait un bureau de vote installé. Les élèves ont voté (dans l'isoloir), ont signé mais ont également fait le dépouillement. Les parents souhaitent que ce projet soit mis en valeur par la mairie, notamment en terme de communication.

- Mini-concert Les élèves de maternelle, certains CP et les CE1 vont assister à un concert symphonique. 4 classes se déplaceront sur Bordeaux au mois de février.

- Evènements à venir : Carnaval => vendredi 5 mars, fête de l'école => à déterminer

4. Parcours de l'élève

a) Dispositif d'aide

(1) **APC :** Aides pour difficultés passagères en français et maths

Elles ne s'adressent pas à tous les élèves. Elles ont pour but de remédier à des difficultés passagères mais également en donnant le goût d'apprendre. Elles sont soumises à l'accord des parents car s'ajoutent aux 24h de classe hebdomadaires. Elles se font en petit groupe, ce qui en fait toute la richesse.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES	JOURS	HORAIRES
Aide dans les Apprentissages (difficultés passagères)	Mardis et/ou ,jeudis et/ou vendredi	12h à 12h30 (CE2 CM1 CM2) ou 13h20 à 13h50 (CP CE1)
Langage	Mardis et/ou ,jeudis et/ou vendredi	13h20 à 13h50 (PS MS et GS)

(2) **PPRE =>** Programme personnalisé de réussite éducative

=> C'est un document élaboré pour un élève qui risque de ne pas maîtriser toutes les compétences du socle commun. Il synthétise les actions, les adaptations mises en place pour l'aider dans ses apprentissages sur une période définie. Il aide à dépasser des difficultés ponctuelles. Il permet le suivi des élèves au fil des années, savoir quelles ont été les difficultés traitées et celles qui sont non résolues.
Une dizaine sur l'école

(3) **PAP =>** plan d'accompagnement personnalisé

=> Quand le PPRE ne suffit pas, il est proposé alors le PAP. Le PAP permet d'aider quand il y a des problèmes de dys (trouble de l'apprentissage). Il est établi au premier degré, mais suit l'enfant dans le second degré (il précise les aménagements particuliers). Il ne relève pas du handicap, donc ne dépend pas de la MDPH. Le but est de faire le lien entre tous les intervenants que l'enfant rencontre. Il est établi par le médecin scolaire et donne des pistes aux enseignants pour les aménagements pédagogiques.

(4) RASED

Si les difficultés persistent, le RASED peut intervenir.
Le réseau intervient sur 3 RPI (regroupements scolaires) et une dizaine d'école. Il est complet à Cadillac avec 3 personnes :

- Psychologue scolaire (aide à l'analyse d'une situation, fait le lien entre les parents et les enseignants, peut proposer des bilans / aide à préparer des orientations quand c'est nécessaire) Elle peut recevoir des parents à leur demande pour un entretien personnalisé.
- Enseignante à dominante pédagogique (aide à donner du sens aux apprentissages, notamment lorsqu'il y a des difficultés persistantes => après les APC et les PPRE)
- Enseignante à dominante relationnelle (aide les élèves à adopter un statut d'élève)

Elles prennent en charge des difficultés scolaires et de comportement. Elles ont la possibilité de prendre en charge des petits groupes d'élèves de manière ponctuelle ou de co-intervenir en classe.
L'année dernière, les demandes faites au RASED représentaient en peu moins de 10% de l'effectif global. Le RASED intervient de la PS au CM2. Il intervient en fonction des demandes des enseignants, pour améliorer le climat scolaire par exemple (atelier philo, sensibilisation au harcèlement….).

(5) Pôle ressources de circonscription

C'est une entité composée de tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école : conseillers pédagogiques, maîtres formateurs, enseignants référents, personnels spécialisés du RASED et des ULIS, enseignants des dispositifs pour les élèves allophones et les enfants du voyage, personnels sociaux et de santé. Il émet des propositions d'aide et peut permettre de prendre des décisions plus rapidement. Il est piloté par l'inspecteur. Il peut aider pour orientations, demandes d'AESH.

(6) Pôle ressource départemental

Il est composé de personnalités encore plus spécifiques, pour tenter de résoudre des problématiques qui n'ont pas pu être solutionnées avec les autres dispositifs.

b) Présentation du dispositif ULIS-école

Les élèves sont désormais inscrits dans leur classe d'inclusion. Dans le dispositif. Unité Locale d'Inclusion Scolaire, il y a 12 élèves en situation de handicap du CP au CM2. En fonction de leurs difficultés, ils passent un temps plus ou moins important dans l'ULIS. Ils sont, le reste du temps scolaire, dans leur classe d'inclusion, qui correspond à leur classe d'âge. Les enfants suivent essentiellement les maths et le français dans le dispositif ULIS et les autres matières dans leur classe. Du matériel spécifique et une aide individualisée sont mis au service de ces élèves. L'équipe ULIS est composée d'une enseignante coordinatrice, d'une AESH collective. L'AESH peut être amenée à suivre un élève dans sa classe d'inclusion.

Cette année, les élèves sont présents dans le dispositif surtout le matin. Ils sont moins nombreux l'après-midi.

Ces enfants ont des emplois du temps scolaires adaptés (en fonction des soins en dehors de l'école) A la fin de la scolarité élémentaire, une orientation ULIS collège est souvent proposée.

Il y a 4 dispositifs sur la circonscription, sur 52 écoles. Dans chaque dispositif, on accueille au maximum 12 élèves.

5) MAIRIE

Les questions transmises par les parents délégués concernaient principalement la mairie. Un rendez-vous a été organisé et elles ont été traitées sur ce temps d'échange.

- Une rencontre trimestrielle sera dorénavant proposée, avant chaque conseil.
- Un tableau va être proposé pour retracer ces échanges. Il y a beaucoup de questions qui traitent les aménagements prévus, notamment pour les problématiques liées aux fortes chaleurs. Il y a des choses qui sont prévues, mais la mairie attend aussi les aides et les financements. Il y a déjà des choses qui seront fournies par la mairie. Il y a des choses à court-terme qui vont se mettre en place. La végétalisation de la cour est prévue à plus longue échéance. Ce travail va être mené en commun (parents, école, mairie, enfants).
- Pour les problématiques liées à la cantine, il n'y aura pas de solution immédiate. Il y a un nouvel appel à candidature qui sera fait l'année prochaine. Les demandes des RPE seront revues à ce moment-là (menu végétarien par exemple).
- En ce qui concerne l'encadrement des enfants dans le périscolaire, ce sont des personnels volontaires. Elles font des formations. Les élus seront attentifs à ces questions.
- Le soutien scolaire sera débattu lors d'une nouvelle rencontre entre les parents et la mairie. Il est difficile de trouver des volontaires. Mais ça reste une question intéressante, en ce qui concerne l'égalité des chances.
- L'animation des premiers secours avait été prise en charge par l'Association des parents d'élèves l'année dernière, mais la mairie pourrait être amenée à prendre le relais.
- La rue Claude Bouchet est réservée aux piétons. Pour le livreur de journaux => attention, il circule sur une zone piétonne
- Le temps périscolaire sera interrogé entre la mairie et les RPE sur des temps de réflexion et de travail programmés
- L'équipe enseignante rappelle que pour elle, la priorité reste l'insonorisation des classes
- Les transmissions entre les temps scolaires et temps périscolaires sont questionnées : quels outils peuvent être développés pour l'améliorer.

6) Questions des parents

- Serait il possible de mettre en place un calendrier des évènements de l'année scolaire
=> les dates peuvent être données à titre indicatif en conseil d'école dans la partie Projets de classe

- Serait il possible d'informer les familles le plus en amont possible en cas de grève, concernant les classes, la cantine et le périscolaire ?
=> Les grévistes ont jusqu'à 48h avant la grève dont au moins un jour ouvré pour se signaler. La mairie n'a pour l'instant pas souhaité mettre en place le service minimum. Ce dernier est mis en place lorsqu'il y a au moins 25% d'enseignants grévistes.
Lorsque l'école est fermée, les parents reçoivent un mail pour les prévenir. Même lorsqu'il y a des enseignants grévistes, l'école reste ouverte et les élèves présents sont répartis dans les autres classes.

Procès-verbal rédigé par : Mme Ronda

La séance est levée à : 20h45 Date du prochain conseil d'école **: lundi 8 mars 2027**

Nadège MOSSION
Directrice

